

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 24 septembre 2020 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 18 septembre 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, Mme Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Dominique FRETE (à Mme Laura NAESSENS)

N° 20-3-13

Intercommunalité

Mission Emploi Lys Tourcoing

Convention de contribution

Rapport de M. le Maire,

Conformément à notre politique d'aide à l'emploi et de lutte contre le chômage, la commune de Bondues fait partie des membres constitutifs de la Mission Emploi Lys Tourcoing.

Il nous appartient de valider les modalités régissant le versement de notre cotisation à la Mission Emploi Lys Tourcoing.

C'est dans ce but que nous vous soumettons la convention ci-jointe fixant ces modalités et le montant de la cotisation 2020 et vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer celle-ci au titre de l'année 2020.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
Commission 5 du 8 septembre 2020

La commune
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire





CONVENTION DE CONTRIBUTION 2020 ENTRE LA VILLE DE BONDUES ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre : La Ville de BONDUES,
Hôtel de Ville - 16, place Abbé Bonpain 59910 BONDUES
représentée par son Maire,
ci-après dénommée « la Ville de BONDUES, d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Gabriel JACOB,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de BONDUES aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 31 484,95 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 603,95 €
- PLIE : 10 099,00 €
- Mission Locale : 10 782,00 €

Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de BONDUES désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE BONDUES ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

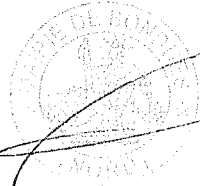
Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : *26 septembre 2020*

Pour la Ville de BONDUES :

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :


Patrick DELEBARRE
Maire

Jean-Gabriel JACOB
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
MDE - PLIE - ML
200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 060 388 00045